



Le 18 mai 2020.

Compte-rendu de la réunion audio du 15 mai 2020 avec la direction de la DIRCOFI IDF

Ce vendredi 15 mai, s'est déroulée en intersyndicale notre troisième réunion audio avec la direction de la DIRCOFI IDF. Trois sujets ont été abordés.

I Les problématiques RH

a) Suite à de nouvelles dispositions, l'ordonnance du 15 avril 2020 a vu le terme de son application reculé du 10 au 31 mai.

En conséquence, seront décomptés des jours prélevés au titre de l'article 1^{er} (agents en situation d'ASA), l'ensemble des jours de congés qui auront été déposés avant le 1^{er} juin.

Dans ce nouveau cadre, nous avons demandé que soit ouvert la possibilité pour le pont obligatoire du vendredi 22 mai, de déposer une journée de congés, plutôt que la journée exceptionnelle initialement prévue. La réponse de la direction est réservée, dans l'attente de la position de la DG

Par ailleurs, les notifications individuelles de prélèvements par les services RH (cf notre précédent compte-rendu) seront décalées en juin.

b) Autre évolution, contrairement à ce qui avait été indiqué la semaine dernière, jusqu'au 29 mai, les parents qui feraient le choix de ne pas envoyer leurs enfants à l'école bénéficieront d'ASA, au même titre que ceux pour lesquels l'établissement scolaire est fermé (sans besoin de justificatif). Ce choix n'obligera au dépôt de congés qu'à compter du 2 juin.

c) Concernant les agents qui rejoindront le site à compter du 18 mai (cf II ci-après), et qui devront pointer, ceux qui rencontreront des difficultés objectives en termes de transport, de par leur éloignement, les encombrements, ou pour éviter les risques sanitaires aux heures de pointe, pourront bénéficier de facilités horaires, sous forme de régularisation par leur chef de service.

d) Dans le cadre de l'organisation du travail, les agents sédentaires qui ne viendraient pas sur site à la demande de leur chef de service seront couverts par des ASA.

e) Jusqu'au 29 mai, les télétravailleurs devront continuer de se déclarer comme tels dans Sirius

f) Les agents souffrant de vulnérabilité de santé au covid 19 devront fournir au service RH un certificat médical de leur médecin traitant. Ils seront placés en télétravail, et par défaut en ASA. Le même dispositif s'appliquera à ceux vivant avec une personne vulnérable (conjoint, enfant, etc..) sous la même condition d'un certificat, accompagné d'une déclaration sur l'honneur de vie dans la même résidence.

g) La question du report des congés 2019 reste en attente d'une décision de la DG

h) Au regard des circonstances actuelles, il sera possible cette année d'abonder le CET de 20 jours (au lieu de 10) et son plafond sera porté à 70 jours (et non plus 60).

II Modalités de travail à compter du 18 mai (et au moins jusqu'au 29 mai)

1) Les télétravailleurs (et assimilés, ceux exerçant avec un ordinateur personnel sans VPN)

Ils continuent de remplir leurs missions, à partir de cette date, depuis leur domicile principal. Ils ne pourront venir sur site qu'à titre exceptionnel et avec accord préalable de leur chef de service.

2) Les sédentaires

La semaine du 11 mai, une dizaine d'agents, auxquels la direction a rendu hommage, ont préparé les locaux aux nécessaires mesures de sécurité sanitaires.

Un vade mecum a été publié à destination de l'ensemble des agents et sera complété sur quelques points.

Le lundi 18, tous les chefs de service gérant des agents sédentaires, en brigade comme en direction, seront présents à Saint-Denis pour préparer l'accueil et mieux appréhender les situations in situ. Ils seront également là le lendemain (mais ensuite, pas nécessairement tous les jours).

Le mardi 19, tous les sédentaires qui ne sont pas en ASA (pour fragilité ou garde d'enfant) sont invités à rejoindre le site.

A compter de cette date, le principe est celui d'une reprise quotidienne du travail.

Cela étant posé, pour toutes les fonctions pour lesquelles cela est possible, la direction est prête à admettre, après accord du chef de service, qu'une partie des tâches puissent être effectuées à domicile (avec des clefs USB, en emportant de la documentation, etc...), afin de minimiser la présence sur site.

De premiers éléments nous ont été fournis, mais nous avons demandé que nous soient transmis d'ici le 20 mai, les plans de reprise d'activité des différents services pour mieux appréhender ce qui est concrètement envisagé.

N'hésitez pas à nous saisir si vous êtes confrontés, sur un plan professionnel ou personnel, à des difficultés.

Nous avons réitéré notre demande de mise à disposition d'ordinateurs portables pour l'ensemble des agents de la DIRCOFI IDF. La direction a de nouveau indiqué qu'elle était dans l'incapacité d'y satisfaire, dès lors qu'elle est soumise aux moyens et décisions de l'administration centrale.

III Reprise de l'activité de contrôle fiscal

a) Jusqu'au 31 mai, interdiction de tout envoi de pièce, ou de toute action, en ce domaine.

b) Actuellement près de 200 agents de la DIRCOFI IDF sont engagés dans des actions de soutien (à part à peu près égal entre IR et fonds de solidarité). Il s'agit d'actions considérées comme prioritaires et les agents qui y sont affectés doivent poursuivre leur mission jusqu'à nouvel ordre. Une commande de nouveaux téléphones professionnels est en attente et pourraient peut-être permettre à de nouveaux agents de s'associer à ces dispositifs de soutien.

c) Pour les affaires en cours, il y aura une reprise progressive à partir de début juin.

D'abord pour les dossiers que l'on peut achever sans retourner sur place. Ceci sera examiné dans le détail par chaque division CF.

d) Viendront ensuite les affaires pour lesquelles des interventions seront encore nécessaires. La direction communiquera ultérieurement à ce sujet. Avant toute reprise, un courrier sera préalablement adressé à l'entreprise, qui évoquera notamment les conditions de sécurité sanitaires du vérificateur.

Les délais de procédure sont neutralisés jusqu'au 23 août.

e) Aucune nouvelle affaire ne sera probablement engagée avant septembre.

f) Les objectifs, tels qu'ils avaient été fixés en début d'année, ne sont plus d'actualité.

La note cadre de la DG sur la reprise du contrôle fiscal a été publiée le 12 mai. La déclinaison pour la DIRCOFI IDF fera l'objet d'informations très prochainement.

Elles seront évoquées, ainsi que des précisions sur les modalités de travail des sédentaires, lors de la prochaine réunion audio, qui aura lieu dans le courant de la dernière semaine de mai.